

BUREAUX: RUE NAIN, 1,

ROUBAIX-TOURCOING :

Trois mois. 12 fr
Six mois. 23
Un an. 44

L'abonnement continue, sauf avis contraire

On s'abonne et on reçoit les annonces: A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1; A TOURCOING, chez M. Vanaverbeck, imprimeur-libraire, Grande-Place; A LILLE, chez M. Péghin, libraire, rue Grande-Chaussée; A PARIS, chez MM. Havas, Laffite-Bulier et Co place de la Bourse, 8; BRUXELLES, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

JOURNAL DE ROUBAIX

QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

DIRECTEUR-GÉRANT J. REBOUX

Le Nord de la France

Trois mois. 14 fr
Six mois. 27
Un an. 51

ANNONCES: 15 centimes la ligne
RÉCLAMES: 25 centimes
— On traite à forfait.

ROUBAIX 20 JANVIER 1872
BULLETIN QUOTIDIEN

gements d'opinions assez significatifs et qui ne laissent pas que de m'étonner, moi qui ne suis pas un homme d'affaires.
» Pour votre gouverne, sachez encore que beaucoup de négociants anglais de Bradford, notamment, sont ici en ce moment et suivent assiduellement les débats de l'Assemblée. Ils paraissent très désireux de voir rejeter le projet-Thiers, car ils entendent que son adoption entraînerait dans les traités de commerce des changements nuisibles aux intérêts anglais.

» Que nos industriels fassent leur profit de ces renseignements que je vous donne comme tout à fait exacts.»

CHRONIQUE PARLEMENTAIRE

On nous écrit de Versailles, le 19 :

La commission de l'armée s'est réunie hier et a voté l'art. 35 du projet de loi relative aux engagements conditionnels d'une année, article qui peut se résumer ainsi : « Sont admis les jeunes gens qui ont obtenu des diplômes de bacheliers ès-lettres et ès-sciences, et qui ont commencé leurs études dans les facultés de l'Université et y ont pris des inscriptions. Pourront être admis également les fils d'artisans et industriels qui seront aptes à passer un examen dont le programme sera fixé par le ministre de la guerre. »

Le XIXe Siècle annonce que M. de Serre sera entendu demain samedi, par la commission du 4 septembre. Mardi ce serait le tour de M. Fourcaud, maire de Bordeaux.

Dans le bureau chargé d'examiner l'élection de M. Cotte, dans le Var, un incident a été soulevé par M. Raoul Duval. Ce député a demandé que, dans le rapport, un blâme fût infligé à MM. Gambetta et Rouvier, qui, négligeant leurs devoirs de représentants, se sont rendus dans le Midi pendant la période électorale. La commission, n'étant plus en nombre a remis à samedi pour statuer sur cette proposition.

Le général de Bellemare vient d'adresser à l'Assemblée nationale une pétition pour protester contre la décision de la commission des grades qui l'a fait descendre du grade de général de division à celui de général de brigade.

La commission chargée d'organiser la défense nationale parcourt en ce moment la Bretagne pour y chercher l'emplacement d'un camp retranché qui servirait de base d'opération à une armée opérant dans l'Ouest et couvrirait le port de Brest contre une attaque de terre.

Les élections dans le Nord

On lit dans l'Univers :
Il y faut revenir, car nous ne connaissons pas encore toutes les manœuvres auxquelles a été en butte le parti conservateur. Nous avons publié l'infâme placard qui, imprimé sur papier blanc, a été répandu à profusion et affiché partout, surtout à Cambrai. Nous recevons aujourd'hui de Tourcoing une nouvelle affiche qui est le digne pendant de la première et qui a été placardée sur tous les murs le jour même du scrutin, à dix heures du matin, c'est-à-dire quand il n'était plus possible de répondre.

Ce n'est pas tout. A quatre heures de l'après-midi, lorsque les radicaux, inquiets du succès de leurs candidatures, se sentaient sur le point d'échouer honteusement, on vit se répandre dans les cabarets une nuée d'agents de l'Internationale avec des affiches dont nous donnons le spécimen et qu'ils distribuaient sans compter.

En même temps, par un redoublement de calomnies qui n'étaient que le commentaire du placard dont ils étaient porteurs, ces agents excitaient les retardataires, pressaient les uns, violentaient les autres, racolaient dans tous les coins ceux qui s'obstinaient à s'abstenir, et par de vives représentations, parfois accompagnées de menaces, menaient jusqu'au scrutin une foule d'ouvriers votant à bulletin ouvert pour M. Deregnaucourt. Ces scandaleux tripotages, dont toute la ville de Tourcoing fut témoin, a eu le succès qu'en espéraient ses auteurs. En effet, on a remarqué qu'au dépouillement tous les bulletins qui étaient au dessus de l'urne étaient invariablement des bulletins Deregnaucourt, preuve qu'il faut les mettre au compte des manœuvres que nous venons de rappeler et de l'affiche que nous allons reproduire.

Nous n'insisterons pas sur l'émotion produite dans tout le département du Nord par ces scandales sans précédent, que le parquet a connus et qu'il n'a pas empêchés.

De toutes parts, les honnêtes gens protestent énergiquement et l'opinion indignée réclame impérieusement une enquête, que la Chambre ne peut se dispenser d'ordonner. Car ici, d'une part,

les faits sont palpables, et d'un autre côté, l'écart entre M. Deregnaucourt et M. Bergerot est si faible que l'échec de celui-ci doit évidemment être attribué aux pratiques que nous dénonçons. Si donc la commission chargée d'examiner l'élection du Nord ne trompe pas l'attente générale, on peut croire qu'elle proposera un vote par division sur la double élection, de façon que M. Dupont sera validé sans contestation, tandis que M. Deregnaucourt sera, au contraire, exclus avec la même unanimité.

Dans quelle mesure faudra-t-il ensuite engager la responsabilité du gouvernement dans cette triste affaire, d'où il n'est pas absent ? c'est ce que la Chambre appréciera; mais le vote lui-même ne peut être douteux pour personne, et nous ne craignons pas de l'annoncer à l'avance, parce que la justice le réclame, non moins que la moralité. Auguste ROUSSEL.

Voici la nouvelle affiche dont nous parlons plus haut :

UN DERNIER MOT

Ouvriers, patrons, artisans, bourgeois, travailleurs de l'atelier et des champs.

Vous tous, fils de vos œuvres; affranchis par l'immortelle révolution de 1789, vous tous qui n'étiez RIEN sous l'ancien régime et qui êtes TOUT aujourd'hui, voudriez-vous retourner en arrière et rentrer dans le néant ?

Voudriez-vous rétablir les abus que vos pères ont détruits ?

On vous invite à ce suicide moral et politique en vous proposant de reculer d'un siècle pour remettre la chaîne au cou, sous le régime du bon plaisir.

Pourriez-vous y consentir ?

Non ! non ! non !

En revanche, vous pouvez conserver, affermir, améliorer les institutions républicaines auxquelles préside M. Thiers. Il vous demande votre appui contre les insensés réactionnaires blancs, qui veulent nous rejeter dans une guerre avec l'Italie, dans des luttes civiles, dans de nouveaux gaspillages d'argent, dans de nouvelles folies guerroyantes causées par les caprices du pouvoir personnel.

Pourriez-vous hésiter entre les gouvernements usés, condamnés, tombés et le gouvernement du pays par le pays ?

Non, mille fois non !

Votez donc pour M. Thiers !

Votez pour les candidats républicains !

Votez pour la République !

Le travail, la paix, le progrès, la justice dans les impôts, enfin la délivrance du sol sacré seront le prix de votre vote patriotique.

ÉLECTEURS !

Vous avez donné une majorité de 80.000 voix, le 2 juillet, à TESTELIN et à FALDIÈRE. Vous allez donner la même majorité à leurs amis, aux candidats républicains : DEREIGNAUCOURT et SOINS.

Le général vous les recommande ! Allons ! les enfants du Nord ! Votez pour les amis de Faldière et Thiers ! VOTEZ pour DEREIGNAUCOURT avec SOINS ! Trois jeunes Roubaisiens.

Républicains et émeutiers.

On lit dans le Bien public, journal de M. Thiers :

« C'est avec une profonde tristesse que nous avons appris les agitations dont Montpellier a été le théâtre. Ceux qui ont fait ce tapage coupable se parent du titre de républicains !

« . . . Il importe de placer bien haut l'idée républicaine. S'il est un parti qui, à cette heure, doit éviter avec un soin jaloux tout tumulte, toute agitation, toute menace contre l'ordre, c'est le parti républicain. Certes, de toute part l'émeute est criminelle. . . Mais prendre le nom de républicain et commettre des actes de violence dans les rues . . . cela est plus que coupable. . . Il faut que les vrais républicains fassent justice de ces brailleurs et de ces hurleurs ! . . . Il faut qu'une bonne fois on sache que cette lie ne tient à rien ni à personne ! »

Le Figaro fait suivre ces lignes des réflexions suivantes de M. St-Genest. Cet écrivain devient quelquefois presque géoplique à force de vouloir demeurer impartial; mais, cette fois, il nous paraît avoir touché juste. Lisez plutôt :

« Comment ! en vérité, il y a des hommes qui ont osé prendre le nom de républicains pour commettre des actes de violence dans les rues ? . . . il y a des démocrates qui, au lieu de laisser le désordre aux partisans de la monarchie, y ont trempé à l'ur tour ? . . . Comment ! sous le ministère de M. Jules Simon, alors que M. Picard est ambassadeur et que les héros du 4 septembre remplissent nos administrations, il y a des hommes qui sont souillés du crime de l'émeute ?

« Ah ! le Bien public a raison, ce ne sont pas de vrais républicains. . . et c'est un véritable profanation de ce grand nom. Allons, décidément, notre horizon se

Quand on entend de telles choses, c'est que la vraie gaieté gauloise va enfin reparaitre après nos malheurs ?

Mais, sérieusement, ces pauvres républicains de Montpellier, c'est moi qui vais les défendre à présent !

S'ils ne font pas d'émeutes, que voulez-vous qu'ils fassent ?

S'ils ne se révoltent pas contre la loi, ils ne seront donc plus républicains ?

Mais vous insultez votre gouvernement, vos ministres, le préfet de Montpellier lui-même qui n'a été nommé que pour cela !

M. Vrigault demande à qui ces hurleurs peuvent appartenir. Eh ! mon Dieu ! aux hommes du pouvoir !

Ne soyez pas si ingrats et si superbes, messieurs Jules Simon et Picard ! Sans ces hurleurs, vous ne seriez pas où vous êtes ! S'ils n'avaient pas hurlé le 4 septembre, vous ne seriez pas nos maîtres ! Si vous n'avez pas hurlé vous-mêmes au lendemain de Freschwiller, conviant Belleville à l'émeute, nous n'aurions pas la honte de vous obéir aujourd'hui !

Il est vrai que ces hurlements se faisaient vis-à-vis de l'étranger, et que ces actes de violence étaient alors des actes de trahison. Mais enfin, chacun fait ce qu'il peut ! Ne soyez pas si durs pour le pauvre monde ! Vous êtes arrivés ; laissez les autres faire leur carrière à leur tour ! Vous ne pouvez cependant avoir le monopole de l'émeute, messieurs les ministres.

Ces hommes font leur métier ; vous leur avez appris ces choses, vous avez été récompensés vous-mêmes ! . . . Et, en somme, il est absurde de déchaîner un peuple, puis de lui créer à une certaine heure : Arrêtez-vous ! Tout cela, c'est la Révolution qui marche, c'est la Révolution qui continue !

On lit dans la Patrie :

« On écrit de Lyon, 18 janvier :

« Un fait grave s'est produit hier soir : à partir de dix heures, les troupes ont été tenues sur pied. L'ordre était donné d'occuper l'Hôtel-de-Ville et la place des Terreaux. En même temps, deux régiments étaient prêts à descendre du camp de Sathonay, si leur concours devenait nécessaire.

« En apparence, le calme le plus profond règne en ville ; mais les agents révolutionnaires travaillent énergiquement, protégés qu'ils sont par les attaches ou les amitiés que je vous ai plus d'une fois signalées.

« La question de l'impôt sur les matières premières devait servir de prétexte aux meneurs, et, sous ce rapport, je dois vous l'avouer, ils avaient toutes chances de succès. Un de nos plus honorables négociants, dont la réputation est européenne, ne proposait-il pas, avant-hier, au Conseil municipal de soulever la Croix-Rouge ? Evidemment, il n'entendait provoquer qu'une manifestation pacifique; mais vous n'ignorez pas qu'une fois en mouvement, les masses ne s'arrêtent pas au point où on le voudrait.

« Si maintenant vous rapprochez ce fait de ce détail que je vous ai révélé hier, à savoir que les cadres des trois bataillons de la Guillotière, dissoute après l'émeute du 30 avril, sont intacts; que les officiers ont été autorisés à garder leurs armes et les détachement, vous comprendrez tout ce qu'il y a d'inquiétant dans la situation faite à la ville de Lyon.

« Depuis deux mois, plus de 150 condamnations ont été prononcées par notre tribunal correctionnel contre les gardes nationaux qui ont refusé de rendre leurs fusils; mais malgré les preuves fournies à l'audience que l'autorisation de conserver les armes émanait de la mairie, un certain nombre d'individus sont poursuivis isolément, quand il est de notoriété publique que les cadres de l'insurrection demeurent formés et en armes. Ne vous étonnez pas, dès lors, d'apprendre que les soldats de toutes armes et de tous grades sont l'objet d'outrages presque quotidiens.

« Le bruit court que sept batteries d'artillerie et quatre mitrailleuses sont parties de Lyon hier soir pour le Midi. Je ne sais si ce fait se rattache aux troubles de Gap ou répond à des éventualités prévues en d'autres lieux; mais je puis vous en garantir l'exactitude.

« P. S. — C'est à Nîmes que les troupes sont envoyées. »

Nous croyons devoir reproduire le remarquable discours prononcé par M. Leurent, député du Nord, dans la discussion sur l'impôt des matières premières :

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Leurent.

M. LEURENT. — Messieurs, au point où est arrivée la discussion, je ne crois pas qu'il y ait un meilleur moyen de conquérir votre bienveillance, que de resserrer cette discussion dans le cercle où M. le président de la République l'a placée samedi dernier.

Le gouvernement, d'accord avec la commission, vous a proposé une série d'impôts; la première série, et la plus considérable, a été votée par vous avec sécurité et avec confiance, parce que, sur ces divers impôts, la commission était tombée d'accord avec le Gouvernement; elle les avait étudiés avec soin, et y avait introduit des taxes nouvelles. Ces taxes se perçoivent aujourd'hui dans toute la France, sans arrêter en rien l'essor du travail, sans provoquer aucune de ces

émotions populaires qui, à toutes les époques de notre histoire, ont toujours accompagné les impositions nouvelles ou les aggravations d'impôts. (Marques d'assentiment.)

Vous pouvez, messieurs, compter aujourd'hui sur une recette que j'estime à 400 millions. Soit par prudence, soit par habileté, M. le ministre des finances ne l'a évaluée qu'à 366 millions; mais ce qui a été perdu jusqu'à ce jour nous permet de croire que les 400 millions seront obtenus. Si, dans le cours de cette année, aucune commotion politique ne vient agiter le pays, si vous, messieurs, vous ne venez pas, par des votes imprudents troubler les conditions du travail, vous pouvez compter que ces recettes, non-seulement seront perçues, mais encore seront augmentées.

Pourquoi l'accord qui a existé entre le Gouvernement et la commission sur cette partie considérable d'impôts ne s'est-elle pas continuée sur les autres impôts ? Pourquoi aucune transaction n'est-elle intervenue afin de vous éviter, messieurs, cette douloureuse incertitude qui tourmente vos consciences ? C'est qu'ici la question se complique; des éléments nouveaux viennent en ligne de compte et méritent de grands égards; car jusqu'à présent, tous les impôts que nous avons votés ne nous atteignent que dans notre vie de Français; ils nous frappent dans nos consommations; ils nous frappent dans nos habitudes; tandis que les impositions nouvelles qu'il s'agit aujourd'hui d'examiner viennent troubler, viennent compromettre les relations que nous avons avec le monde. (Mouvements divers.)

L'émotion qui se manifeste dans le pays prouve que les appréhensions de la commission étant des appréhensions légitimes, et j'aime à vous faire cette observation, pour vous montrer que, si la commission s'est, malgré elle, séparée du gouvernement sur cette question, ce n'a été que par des raisons très-graves.

J'aborde maintenant le thème du gouvernement à propos des textiles, car c'est sur les textiles que je vais porter ma discussion. Le gouvernement nous dit : « Le vêtement est une matière très importante. Le vêtement se consomme en raison de la fortune, en raison du luxe. » Il n'y a rien à objecter à cela; l'impôt est réparti d'une manière infiniment inégale, suivant le mot de M. Baragnon, c'est un impôt dont on ne s'aperçoit pas; car la matière imposée se confond avec l'impôt lui-même.

Quant à la perception de cet impôt, elle a été effectuée en France de 1816 jusqu'à 1860 et elle s'est faite sans provoquer aucune plainte, sans occasionner le moindre trouble, sans éveiller quoi que ce soit, de sorte qu'il y a là une expérience acquise.

C'est là, messieurs, un grand argument, et je crois bien faire de commencer ma discussion en vous faisant passer sous les yeux la situation des divers industries sous le régime des droits d'entrée, du drawback et de la prohibition.

La soie, que je rencontre comme matière textile, n'a jamais été imposée, car pendant longtemps, avant la maladie des vers à soie, la production française suffisait. La production de la soie se faisait au voisinage même des villes où on la mettait en œuvre; et il y avait là un concours heureux de circonstances, et l'entrée des soies et ait peu près d'un quart de ce qu'elle est aujourd'hui. La soie étrangère se payait qu'un droit de balance; conséquemment, il n'y avait pas de drawback. Donc, sur la soie, il n'y a aucune expérience de faite.

Maintenant, le lin. Le lin supportait un droit de 6 fr.; ce droit qui pouvait minime, est cependant assez élevé en raison du peu de valeur du produit; et quand on tient compte des déchets qui se font dans les différentes manipulations que subit le lin pour être rendu matière utilisable, on peut évaluer que ce droit de 6 francs était réellement un droit de 10 et de 12 francs. Conséquent, c'était une charge lourde pour l'industrie.

Quant au drawback pour le lin, il n'y en avait pas, et par là on avait supprimé toutes les difficultés du drawback; on supprimait le drawback lui-même. Le lin était tellement traité en pestiféré, que quand, dans les tissus, il y avait un mélange de lin et de coton, le coton n'avait pas le drawback qu'il avait quand il était seul, ou avec la soie ou la laine. Cette malheureuse situation du lin a fait perdre à la France une industrie. Nous avons eu pendant plusieurs années une fabrication que nous n'avons plus que dans une certaine mesure : la fabrication du coutil, qui se faisait dans le Nord, dans les Vosges et dans la Mayenne. Comme on ne restituait pas de drawback pour les droits payés, nous étions dans des conditions d'infériorité telles, que la Belgique et l'Angleterre nous ont enlevé cet article.

J'arrive au coton. Le coton a été imposé en 1816 à 40 francs. Le drawback était de 50 francs. Plus tard, le gouvernement de Louis-Philippe, à l'époque où le Président de la République était déjà dans les fonctions publiques, fit réduire ce droit de moitié; le droit de 40 francs fut réduit à 20, et les 50 fr. de drawback furent réduits à 25. C'était donc 25 p. 0/0 de différence entre le drawback et le produit fabriqué. Voici ce qui arriva : aux 10 francs on a ajouté un décime, ce qui a porté le droit à 22 francs; puis on a ajouté un second décime, ce qui l'a porté à 24 fr., en sorte que la différence entre le droit et le drawback n'a plus été que d'un